Deux Vallées
Communauté de Communes

FERMETURE SERVICES

Les 18 et 19 février 2015, les mairies et services administratifs de 16 communes et de la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V) n'étaient pas accessibles.

Non à l'austérité

Près de 2 millions d'euros en moins pour le territoire

Les 18 et 19 février 2015, les mairies et services administratifs de 16 communes et de la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V) n'ont pas été accessibles. Les élus du territoire des Deux Vallées ont décidé de fermer l'accès au public en signe de protestation. Cette décision a été prise face aux baisses importantes des dotations de l'Etat jusqu'en 2017. En effet, les décisions gouvernementales se traduisent, pour le territoire des Deux Vallées, par UNE PERTE SECHE DE 1 860 000 €, répartie entre la C.C.2.V et ses 16 communes. Les conséquences directes de ces mesures impactent d'ores et déjà la population car elles impliquent de réduire, de façon drastique, les dépenses de fonctionnement et donc l'offre de services publics. En janvier 2015, les élus ont ainsi dû se résoudre à supprimer le service de transport à la demande qui existait depuis six ans.

Fermé au public

Cette fermeture avait concerné : Bailly - Cambronne-lès-Ribécourt – Chevincourt - Chiry-Ourscamp - Le Plessis-Brion - Longueil-Annel – Machemont - Marest-sur-Matz – Mélicocq – Montmacq – Pimprez - Ribécourt-Dreslincourt - Saint-Léger-aux-Bois – Thourotte - Tracy-le-Val – Vandélicourt et la CC2V. Pendant ces deux jours, les portes avaient été fermées au public et les appels téléphoniques n'avaient pas été pris.

Un effort injuste et inefficace

Dans le contexte actuel, les élus ne veulent pas augmenter la fiscalité locale. Ils ne souhaitent pas non plus supprimer les investissements nécessaires au territoire. Enfin, ils ne tiennent pas augmenter le niveau d'endettement de la collectivité. Dans un même temps, à la baisse des dotations s'ajoutent de nouvelles politiques publiques. Elles sont mises en place par l'Etat sans concertation et sans transfert équivalent de moyens (la réforme des rythmes scolaires, l'instruction des autorisations d'urbanisme, la gestion des milieux aquatiques et des inondations, les mises aux normes, …). Les collectivités locales doivent ainsi assumer les conséquences financières des décisions de l'Etat, alors que ce même Etat leur demande de faire des économies. L'effet de ciseaux, baisse des dotations et augmentation des compétences, pose de graves problèmes sur le long terme.